VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **01 octobre 2021 à 16 h 00**

AUJOURD'HUI **premier octobre deux mille vingt et un**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Nicaise JOSEPH à Lucas PEYRE, Jean-Pierre BRENAS à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR à Alparslan COSKUN**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Wendy LAFAYE**

Dominique BRIAT et Nicolas BONNET arrivent pendant la présentation de la question n°1.
Alexis BLONDEAU arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).
Eric FAIDY demande une suspension de séance à 17h41, à laquelle M. le Maire accède.
Rémi CHABRILLAT quitte la séance pendant la suspension de celle-ci et donne pouvoir à Thomas WEIBEL.
Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance à 17h50.
Les élus du groupe Avenir Républicain quittent la séance pendant le débat de la question n°3.
Pierre SABATIER quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à Anna AUBOIS.
Anne-Laure STANISLAS quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à Marion BARRAUD.

Vœu a)

VOEU CONTRE L'ABANDON DE LA REFORME RELATIVE AU GRAND AGE ET A L'AUTONOMIE PRESENTE PAR LES GROUPES DES ELUS SOCIALISTES ET APPARENTES, GENERATIONS SOCIAL ECOLOGIE DEMOCRATIE, EELV, COMMUNISTES ET CITOYENS

---

8 élus ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Monsieur Lucas PEYRE

Promis avant l'été 2019 par le Président de la République, reporté à plusieurs reprises, le projet de loi relatif au Grand âge et à l'autonomie a finalement été « remis à plus tard » par la Ministre déléguée à l'Autonomie, Brigitte Bourguignon. Il faudra se contenter d'une campagne de communication intitulée « *Les métiers du grand âge : et si c'était fait pour moi ?* », lancée à la hâte le 2 septembre par le gouvernement d'Emmanuel Macron.
Si des fonds d'urgence ont été débloqués pour venir en soutien d'un secteur d'aide à domicile en crise, la nécessité d'une politique du grand âge avait clairement été énoncée dans les conclusions du rapport demandé à Dominique Libault par le Premier Ministre dans une lettre de mission signée du 17 septembre 2018. Les 100 millions d'euros alloués ne peuvent oblitérer ni les besoins financiers estimés au total à 1 milliard d'euros, ni la nécessité d'une réforme d'envergure.

L'INSEE estime à 4 millions le nombre de personnes en perte d'autonomie d'ici à 2050, ce qui impliquerait une augmentation de 50% du nombre de places en *Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes* (EHPAD). Ce chiffre illustre parfaitement l'enjeu majeur que représente le vieillissement de notre population et les questions sous-tendues en matière de prise en charge, aussi bien à domicile qu'en établissement spécialisé.
A ce titre, plusieurs sénateurs avaient fait des propositions concrètes lors des débats autour du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale- PLFSS 2021 qui avaient été balayées d'un revers de main. Il s'agissait non seulement d'identifier des sources de financements mais aussi d'envisager des modalités de revalorisation des métiers de l'aide et des soins à domicile, au même titre qu'avaient pu l'être ceux des personnels hospitaliers et des EHPAD lors du Ségur de la santé. Certes, une augmentation est bien prévue au 1er octobre pour le secteur de l'aide à domicile mais elle ne concerne que les salariés des entreprises privées non-lucratives, soit 45% des personnels. Les salariés relevant de la fonction publique ne sont pas pris en compte.

Dans un rapport en date du 6 mai 2021, l'*Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile* (UNA) annonçait que 50% des directeurs de structure d'aide à domicile avaient été amenés à rompre certaines prises en charge par manque de personnel. Lorsqu'il est impossible de trouver un soignant formé pour assurer des actes du quotidien comme le lever ou la toilette, ce sont les aidants familiaux qui, en bout de chaine, se retrouvent à assumer seuls la perte d'autonomie de leurs proches, alors même qu'ils expriment un besoin de soutien. Un comble.

Dans un courrier en date de juillet 2021, le Maire-Président du CCAS, Olivier BIANCHI, alertait le Ministre Olivier VÉRAN sur le rôle incontournable des CCAS dans la gestion de la crise épidémique. Il insistait de surcroit sur l'urgence d'agir pour répondre aux enjeux du vieillissement, en assurant notamment la reconnaissance des professionnels et la revalorisation de tous les métiers du médico-social.

A Clermont-Ferrand, cette question du vieillissement est au cœur de nos préoccupations, en atteste le projet de Maison des aidants qui constitue l'une des priorités de ce mandat et dont la livraison est prévue l'année prochaine.
Néanmoins, le volontarisme politique dont nous pouvons faire preuve dans nos territoires ne saurait se substituer à une prise en considération des enjeux de dépendance au niveau national. Cela implique une révision et une adaptation de l'arsenal législatif.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de la ville de Clermont-Ferrand tient à marquer son désaccord avec l'abandon de cette réforme gouvernementale très attendue par les professionnels du secteur, par les aidants familiaux ainsi que par les collectivités.
Il est urgent de reprogrammer la mise en œuvre d'un projet de loi « grand âge et autonomie » à la hauteur des enjeux.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le vœu mis aux voix est adopté à l'unanimité.
8 élus ne prennent pas part au vote.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05 OCT. 2021

Le Maire,

Olivier BIANCHI